

# La Gazette d'Orthez

## e País d'Ortès

NUMÉRO 29 • FÉVRIER 2026 MENSUEL ASSOCIATIF GRATUIT

© Sébastien Arnouts

### Chers lecteurs

Février est un mois charnière. Discret en apparence, il est pourtant porteur d'échanges, de réflexions et de décisions à venir. Cette année, il s'inscrit dans un contexte particulier: celui de la préparation des élections municipales, moment essentiel de la vie démocratique locale.

À Orthez, comme ailleurs, ces élections sont avant tout une affaire de proximité. Elles parlent du quotidien, de nos rues, de nos écoles, de nos associations et de notre cadre de vie. Elles invitent chacune et chacun à s'interroger sur l'avenir de la ville et sur les choix collectifs à construire.

Le débat municipal est un débat de terrain. Il se nourrit de rencontres, d'idées, parfois de désaccords - et en cette période de Mardi gras, espérons que les échanges resteront francs, sans trop de masques ni de déguisements. Cette richesse démocratique mérite d'être soulignée: la possibilité, pour chaque habitant, de s'exprimer, de s'informer et de participer.

Notre magazine s'inscrit pleinement dans cet esprit: informer, donner des clés de compréhension et valoriser la vie locale. Car la démocratie locale ne se résume pas à un jour de vote; elle se construit tout au long de l'année, par l'échange et l'engagement. • Jeantou

### Un bulletin, une ville



**Élections municipales 2026: un rendez-vous essentiel pour l'avenir d'Orthez et de sa commune associée de Sainte-Suzanne**

Les élections municipales approchent (les 15 et 22 mars) et, avec elles, l'occasion pour chaque citoyen de participer à la construction de l'avenir de notre ville et de sa commune associée. Ce scrutin important, qui déterminera la composition du futur conseil municipal pour les six prochaines années, représente un moment démocratique majeur: il permettra de choisir l'équipe en charge des projets locaux, de la vie quotidienne et du développement du territoire. Les enjeux sont nombreux: gestion des services publics, soutien au tissu associatif et sportif, scolaire et commercial, politiques environnementales, aménagement urbain, mobilité, dynamisation du centre-ville, accompagnement des jeunes et des seniors... Autant de décisions concrètes qui façonnent directement notre cadre de vie. Mais pour pouvoir voter, il est indispensable d'être inscrit sur les listes électorales. Les nouveaux arrivants et les jeunes atteignant la majorité sont invités à vérifier leur inscription et, si nécessaire, à effectuer les démarches auprès de la mairie ou directement en ligne. Ne pas s'inscrire, c'est renoncer à faire entendre sa voix et à construire l'avenir de la cité. Participer au scrutin, c'est exercer un droit fondamental, mais aussi un devoir citoyen. Chaque vote compte et contribue à faire vivre la démocratie locale. Plus la participation est forte, plus les choix collectifs reflètent réellement l'ensemble de la population. En 2026, faisons de ces élections un moment de forte mobilisation et de responsabilité citoyenne. Notre commune mérite l'implication de tous: à chacun de prendre part à ce rendez-vous citoyen! Alors, votez!



### Le passant qui passe...

Piste aux étoiles ! Quand vous recevrez ce numéro de février de notre magazine, nous ne connaîtrons toujours pas les listes définitives des candidats aux municipales. Une chose est pourtant déjà acquise: nous ne retrouverons pas le lustre des élections passées, ni leur inoubliable cortège d'étoiles. Souvenez-vous... Nous avions: Hanon (Emmanuel, pas Marcel), Delteil (Éric, surtout pas Yves), Lalanne (Dominique, évidemment pas Francis), avec Cary Grant en vedette américaine et, pour parfaire le tout, une pointe de luxe parfaitement maîtrisée, élégamment habillée par Prada... Bref, une affiche digne du Festival de Cannes... quand aujourd'hui, on peine déjà à remplir le générique de fin. • Jeantou



UNE QUESTION, UN DEVIS ?  
N'HÉSITEZ PAS, CONTACTEZ NOUS !

05 59 69 03 51

MJ CHARPENTE - 17 RUE DE BILLÈRE, 64300 ORTHEZ

## ÉLECTIONS MUNICIPALES ET COMMUNAUTAIRES : NOTICE TECHNIQUE

**DATES DES PROCHAINES ÉLECTIONS.** Les élections municipales se tiennent tous les six ans. La date exacte est fixée par décret pris en Conseil des ministres et publiée au Journal officiel. Pour 2026, le premier tour des élections est prévu le 15 mars, et le second tour le 22 mars. Les listes électorales de chaque bureau de vote sont vérifiées et validées auparavant par la commission municipale.

La campagne officielle pour le premier tour débute le lundi 2 mars. Elle se termine le vendredi 13 mars à minuit. Pour le second tour, elle commence le lundi 16 mars et elle se termine le vendredi 20 mars à minuit. La propagande électorale pour les municipales est encadrée pour garantir la transparence et l'équité. Elle n'est autorisée que durant la campagne officielle. Un silence politique doit s'appliquer la veille et le jour du vote, y compris sur les réseaux sociaux. Les médias doivent aussi respecter le code électoral. Les infractions peuvent entraîner des sanctions, voire l'invalidation d'une candidature ou d'une élection. Les réunions de campagne, les affichages, propagandes et prises de paroles publiques électorales sont possibles jusqu'à l'avant-veille du scrutin. Dès l'ouverture de la campagne électorale, seule la propagande officielle est autorisée. Le maire réserve un panneau d'affichage pour chaque liste de candidats.

Les bulletins de vote sont établis par les candidats ou leur mandataire. Ils mentionneront sur la partie gauche la liste des candidats au Conseil municipal et sur la partie droite les candidats au Conseil communautaire. Ils doivent respecter des règles énumérées dans le code électoral (ordre des candidats, parité, aucune image ou inscription). Après contrôle par la Préfecture, ils sont déposés en mairie avant le scrutin. Ils sont ensuite répartis dans tous les bureaux de vote. Ils sont également distribués par les voies postales à tous les électeurs et électrices dans des enveloppes adressées et contenant aussi les professions de foi validées par la Préfecture. Le jour du scrutin, les bulletins de vote sont aussi posés à leur rang suivant le tirage au sort sur les tables de décharge pour les électeurs.

**ÉLECTEURS.** Peuvent voter aux élections municipales les personnes inscrites sur les listes électorales de la commune et remplissant les conditions suivantes : pour les citoyens français, avoir 18 ans ou plus, jouir de ses droits civiques et habiter la commune. Pour les citoyens de l'Union européenne, avoir 18 ans ou plus, habiter la commune et être inscrits sur la liste électorale complémentaire. Les inscriptions sur les listes électorales peuvent se faire en ligne jusqu'au 4 février et en mairie jusqu'au 6 février. Les cartes électorales, établies par la mairie, sont renouvelées uniquement en cas de refonte des listes ou de changement de bureau de vote. Elles mentionnent l'identité de l'électeur, son adresse, son identifiant national, son bureau de vote, le numéro d'inscription sur le registre, le cachet de la mairie et la signature du maire. Les jeunes de 18 ans peuvent les recevoir en mairie lors d'une cérémonie de citoyenneté ou par les voies postales. Les autres électeurs les reçoivent avant le scrutin, par courrier ou remise directe, aux frais de la commune. Les cartes non distribuées sont conservées en mairie. Le jour du scrutin, elles sont positionnées sur les tables des assesseurs en cas de demande.

Chaque électeur inscrit sur une liste électorale ne peut donner qu'une procuration. Le mandataire doit se rendre dans le bureau de vote du mandant avec sa pièce d'identité. La procuration se fait en ligne via [maprocuration.gouv.fr](http://maprocuration.gouv.fr) ou sur place au commissariat, gendarmerie ou tribunal d'instance avec le formulaire et la pièce d'identité. Elle peut être établie jusqu'à l'ouverture du scrutin. Le mandataire vote à votre place avec sa pièce d'identité selon les instructions prévues. Tous les votes restent secrets.

**FINANCEMENT.** Dans toutes les communes, le financement des campagnes est encadré. Les listes ayant obtenu au moins 5 % des suffrages exprimés peuvent bénéficier d'un remboursement partiel de l'État pour les dépenses de fonctionnement, de propagande, dans des limites des formats, quantités et tarifs avec des conditions environnementales. La campagne est financée par l'apport du candidat, les dons de personnes physiques dans la limite légale et les prêts autorisés. Les dons de personnes morales (hors partis) et des collectivités sont interdits. Un mandataire financier est obligatoire et les dépenses sont plafonnées selon la population recensée. Le compte de campagne, déposé par la tête de liste, conditionne le remboursement.

**CANDIDATS.** Les candidatures doivent être déposées à la préfecture. Le délai est fixé par arrêté préfectoral. Cette année c'est du 4 février au 26 février.

**CONDITIONS POUR ÊTRE CANDIDAT.** Avoir 18 ans révolus au jour du scrutin, être inscrit sur les listes électorales de la commune ou y avoir une attaché fiscale et foncière déclarée. Les candidats peuvent être binationaux et ressortissants des pays de l'Union européenne.

**COMPOSITION DES LISTES.** Dans une ville de 11 000 habitants, le conseil municipal compte 33 sièges.

- ▶ Les listes doivent donc comporter 33 candidats (cas d'Orthez/Sainte-Suzanne).
- ▶ La parité homme/femme est obligatoire avec alternance sur la liste.
- ▶ Aucun ajout, retrait ou remplacement n'est possible après l'officialisation par la Préfecture.



### RÉSIDENCE SERVICES ORTHEZIA

au 34 bis Rue Gaston Planté à Orthez

Envie de découvrir un lieu de vie chaleureux et sécurisé ?

La résidence Orthezia vous ouvre ses portes !

📞 Venez visiter, rencontrer les équipes et découvrir nos espaces de vie conviviaux.

Nous serons heureux de répondre à vos questions et de vous accompagner dans votre réflexion.

📞 Prenez rendez-vous — **05.59.38.36.04** à très bientôt à Orthezia !

**SUR LA COMMUNE D'ORTHEZ – SAINTE-SUZANNE,  
NOUS AURONS 8 BUREAUX DE VOTE (BV).**

- ▶ 2 BV à la mairie d'Orthez
- ▶ 2 BV à l'école des Soarns / Départ
- ▶ 2 BV à l'école de la chaussée de Dax
- ▶ 1 BV à la salle Piquemal de Castétarbe
- ▶ 1 BV à la mairie de Sainte-Suzanne

Le numéro du bureau de vote est indiqué sur votre carte électorale.

Le bureau de vote comprend un président, au moins deux assesseurs, un secrétaire et des suppléants. Il veille au bon déroulement du scrutin dans des locaux accessibles, ouverts, sécurisés et équipés du matériel électoral réglementaire. Le président dirige les opérations, assisté des assesseurs. Le secrétaire rédige le procès-verbal. Les délégués des candidats autorisés contrôlent le déroulement du vote et peuvent formuler des observations auprès du président du bureau de vote. Les plages d'ouverture des scrutins sont fixées par le ministère de l'Intérieur suivant l'importance des communes. Peuvent voter les électeurs inscrits, les mandataires disposant d'une procuration validée et les électeurs européens enregistrés.

Avant de pouvoir voter, l'électeur doit prendre une enveloppe et à minima 2 bulletins de vote, aller obligatoirement dans l'isoloir puis se présenter à son rang aux assesseurs du bureau de vote. Après vérification et accord, il est invité à déposer son enveloppe contenant ou pas le bulletin de vote dans l'urne et à signer le registre des inscriptions. La carte électorale est ensuite tamponnée. Le vote par procuration est effectué dans les mêmes conditions, mais en signant un registre supplémentaire d'inscriptions.

À l'issue du scrutin clos, le dépouillement public est immédiatement effectué. Les enveloppes contenant chaque bulletin de vote sont comptées et rapprochées en nombre des registres, puis réparties dans des enveloppes collectives sur les tables des scrutateurs. Tous les bulletins de vote sont lus et comptabilisés par 2 scrutateurs sur 2 listes récapitulatives identiques. Seuls les bulletins valables sont comptabilisés comme suffrages exprimés. Les bulletins blancs et nuls en sont exclus. Les résultats sont consignés sur un procès-verbal (PV), proclamés publiquement et affichés. Le PV est transmis au préfet par informatique et conservé en mairie. L'élection des conseillers municipaux se déroule au scrutin par liste. Chaque liste doit comporter un nombre de candidats au moins égal au nombre de sièges à pourvoir, avec un maximum de deux candidats supplémentaires.

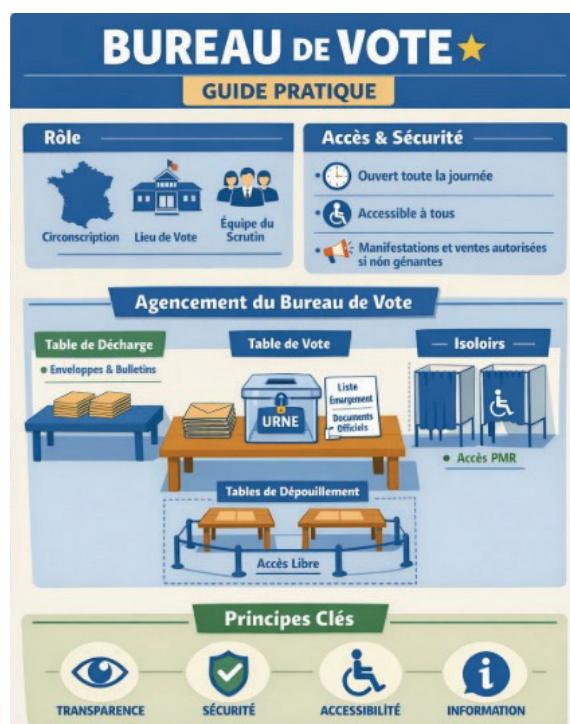
Une liste est élue au premier tour si elle obtient la majorité des suffrages exprimés. Elle bénéficie alors de la moitié des sièges. Le reste est réparti proportionnellement entre les listes qualifiées suivant les résultats obtenus à la plus forte moyenne, puis au plus fort reste avec bénéfice de l'âge en cas d'égalité. Participant au second tour, les listes ayant obtenu au moins 10 % des suffrages exprimés au premier tour. Elles peuvent être panachées en intégrant des candidats issus d'autres listes ayant obtenu au moins 5 % des voix.

**RÉPARTITION DES SIÈGES AU CONSEIL COMMUNAUTAIRE.**

Dans les communes de 11000 habitants, les conseillers communautaires sont élus en même temps que les conseillers municipaux, sur les mêmes listes (13 candidats). Les sièges sont répartis selon l'ordre de classement établi et des résultats obtenus.

**ÉLECTION DU MAIRE ET DES ADJOINTS.** Après l'installation du Conseil municipal, les conseillers élisent le maire parmi eux à bulletin secret. La majorité absolue est nécessaire aux deux premiers tours. Au troisième tour, la majorité relative suffit et, en cas d'égalité, le candidat le plus âgé est proclamé élu. Le Conseil élit également les adjoints, dont le nombre variable dépend de la taille de la commune.

Ils aident et conseillent le maire dans leur domaine de compétence et ils peuvent recevoir des délégations. Le maire exerce une double fonction. Comme représentant de l'État, il organise les élections, publie et applique les lois et règlements, délivre les actes d'état civil et exerce des pouvoirs de police administrative pour garantir la sécurité, la tranquillité et la salubrité publiques. Comme chef de l'exécutif local, il prépare et met en œuvre les décisions du Conseil municipal, gère le budget et les services municipaux, représente la commune en justice et signe les contrats. Ses actes doivent respecter la légalité et peuvent être contrôlés par le préfet et par la Cour des comptes.



Le statut de commune associée entraîne l'élection d'un maire délégué. Celui-ci est élu par le Conseil consultatif de la commune associée. Le maire délégué exerce, dans son périmètre, les missions d'organisation, de gestion, de surveillance et le déroulement des scrutins électoraux. Il définit les besoins en investissements, donne son avis sur les orientations budgétaires et il peut aussi recevoir des délégations du maire. Il l'alerte et le conseille dans tous ses domaines de compétence.

Pour faciliter le bon déroulement des opérations dans les bureaux de vote, présentez votre carte d'électeur, même si une pièce d'identité suffit pour pouvoir voter. Portez-vous volontaire pour participer aux tâches d'assesseur ou de scrutateur.

**ALLEZ VOTER !**

## ORTHEZ • Du fromage au dessert

## Pour les fins de repas savoureuses

Au 19 rue des Jacobins, un concept atypique et gourmand a vu le jour il y a quelques mois. A cette adresse, on a misé sur l'association de deux commerces : pâtissier et fromager. Mais qui sont donc ces innovateurs ? Il s'agit de Myriam et Baptiste Gary. Nous connaissons déjà Myriam, la pâtissière, aussi, allons-nous nous intéresser à Baptiste, fromager au cursus qui sort des sentiers battus. Baptiste, 45 ans, est Orthézien. Il est le fils de Jean-Marc Gary, qui a été conseiller municipal de notre cité pendant de nombreuses années. Après l'obtention d'un BTS électronique et d'une licence en ingénierie informatique, il débute sa carrière professionnelle au Grand Mail de Dax, puis devient développeur système pendant quatorze ans chez GFI, une importante société d'informatique basée près de Biron. Puis l'envie de changement le fait s'expatrier en Suisse, affecté à la construction de tunnels, mais toujours dans son domaine de l'informatique.

Divers événements incitent Baptiste à changer définitivement de voie. Et là, son appétence pour les fromages s'impose et son projet se dessine grâce à sa famille de Haute-Savoie, des vacances qui lui permettent de découvrir la diversité de la gastronomie française et enfin la reconversion de sa femme, Myriam, qui crée sa pâtisserie. Après quelques mois en immersion chez plusieurs fromagers, dont chacun lui apportera des connaissances complémentaires, puis avec le désir de Myriam de déménager son commerce pour se rapprocher du centre-ville, ils s'investissent ensemble afin de redonner vie à un fonds de commerce particulièrement renommé à Orthez, l'ancienne pâtisserie Renault. Et c'est donc ainsi que l'enseigne Du fromage au dessert a vu le jour ! Elle offre aujourd'hui à ses clients tout ce qu'il faut pour satisfaire des fins de repas savoureuses : fromages, desserts et chocolats.



Baptiste Gary de l'enseigne  
Du fromage au dessert. © DR

Baptiste est passionné par tous les fromages français, qu'ils soient de vache, de brebis, de chèvre et même de bufflonne, mais il l'est tout autant par quelques spécialités italiennes, anglaises, hollandaises, autrichiennes, suisses et espagnoles. Il met un point d'honneur à mettre en valeur, grâce à ses nombreux contacts, les producteurs locaux (de toutes les régions), très majoritairement de fromages au lait cru, et de toujours proposer ses produits avec la garantie du meilleur affinage. Et puis, il trouve toujours les bons mots pour présenter des produits peu connus chez nous.

Myriam et Baptiste s'impliquent aussi de façon périodique dans l'animation de la rue Roarie, qui est

parallèle à celle des Jacobins, en organisant des événements gustatifs : des accords fromages, charcuterie, pâtisseries et vins sont proposés, avec la complicité d'autres commerces orthéziens. Leur prochain rendez-vous est d'ailleurs prévu le samedi 7 février à partir de 18 h 30 et aura pour thème « Après-ski ». Au programme : fondue et raclette alors que les participants revêtiront leurs plus belles tenues de ski !

Fromages, pâtisseries et chocolats : telle était donc bien la meilleure des recettes pour Myriam et Baptiste, ces deux commerçants convertis à la gastronomie.

• Jeyto

Du fromage au dessert : 19 rue des Jacobins à Orthez  
lafromagerie.orthez@gmail.com ; 07 45 81 48 02



**cn** *Imprimerie  
Édition*

IMPRESSION DE LIVRES À LA DEMANDE - PRÉPARATION GRAPHIQUE  
LOGISTIQUE DU LIVRE - ACCOMPAGNEMENT DES AUTEURS - AIDE À LA PUBLICATION

Zone Industrielle des Saligues, 98 rue Louis Rabier - 64300 ORTHEZ

## ORTHEZ • Menuiserie Lafon et magasin Ambia

## Synergie entre deux entreprises complémentaires



Lucie et Timothée Lafon. © DR

Timothée Lafon a relancé en 2020, dans ses ateliers de la route de Laà-Mondranc, la menuiserie autrefois exploitée par son père. Passionné depuis toujours par les métiers du bois, Timothée a baigné depuis le plus jeune âge dans cette spécialité. Aujourd'hui, son effectif de 6 personnes se consacre à la pose et à la fabrication d'ouvrages de menuiseries : portes, fenêtres, escaliers et agencements intérieurs (cuisines, dressings). Son épouse, Lucie Lafon, ingénierie en conception d'espaces, a fait le choix de développer depuis deux ans la partie bureau d'études pour les agencements d'intérieur. C'est alors qu'une belle opportunité s'est présentée à eux.

Lionel Bordes et Jérôme Cappa, tous deux propriétaires de Manicuisine, ont proposé à Timothée de reprendre leur magasin situé dans la zone commerciale des Ets Leclerc. Leur motivation première était que cette entreprise reste orthézienne. De ce fait, Timothée et Lucie ont saisi cette belle opportunité de développement local, apportant une nouvelle vitrine pour leurs savoir-faire complémentaires de menuisiers agenceurs.

Ainsi, en ce début d'année 2026, Manicuisine est devenue Ambia. C'est donc sous cette nouvelle enseigne Ambia qu'ils répondent désormais à toutes demandes d'agencements intérieurs. L'équipe restée inchangée, se renforce par celle des ateliers Lafon. Quatre personnes en constituent l'effectif : deux techniciens pour la pose de cuisines et d'espaces salle de bain, et deux chargées de projet, Cécile et Lucie. Ces dernières vous accompagneront, de la conception 3D à la réalisation de vos chantiers en passant par le choix des matériaux et la planification des travaux.

« Chez Ambia, nous concevons et imaginons avec vous vos espaces cuisines, salles de bain, dressings, bibliothèques, meubles télé, etc., selon vos rêves. Notre équipe est à votre écoute au 23 route de Bayonne à Orthez pour définir ce qui composera votre cadre de vie idéal » : tel est leur leitmotiv.

• Jebepi



[www.ambia-agencement.fr](http://www.ambia-agencement.fr)

05 24 37 55 20

[contact@ambia-agencement.fr](mailto:contact@ambia-agencement.fr)

Cause toujours...

par Jeantou

**Bis repetita** - On y a droit chaque année mais, cela nous fait toujours autant rire : le gouvernement annonce un Plan Grand froid.

**Commémorationnite** - On observe, avec une inquiétude à peine voilée, une dérive des commémorations françaises, que l'on peut nommer « commémorationnite » : une propension à célébrer la souffrance plutôt que le courage. Les hommages semblent éléver les victimes au rang de symboles absolus, tandis que les gestes de bravoure et les figures héroïques s'effacent dans l'ombre. Comme si la société, plus portée à l'apitoiement qu'à l'admiration, trouvait dans le malheur un étrange réconfort. Cette inflation mémorielle, alimentée par un discours officiel de résilience et d'inclusivité, finit par masquer une vérité plus troublante : la difficulté collective à affronter le danger et à défendre des idéaux. Ainsi, ce cérémonial obsédant, loin de fortifier la nation, en révèle les fissures et les fragilités, avec une ironie que la mémoire, elle-même, peine à dissimuler.

**Labellisation de l'information : la démocratie en cage** - Ils veulent labelliser l'information. On vous dira que c'est pour lutter contre la désinformation. Mensonge. Sous couvert de « résilience démocratique » et de « fact-checkers indépendants », c'est la démocratie qui se fait surveiller. Chaque mot, chaque article, chaque opinion pourrait être jugé. Votre pensée devient suspecte avant même d'exister. On vous promet de soutenir le journalisme. En réalité, on met en place une censure douce, invisible, efficace. Les jeunes générations ? On les prépare à penser dans des rails étroits, encadrées, labellisées. L'esprit critique devient un risque, l'opinion libre un luxe. La bureaucratie européenne applaudit. Les États financent. Tout est organisé pour que la liberté devienne un souvenir. La désinformation ? Un prétexte. Le vrai objectif : contrôler, normer, surveiller. À trop vouloir protéger les citoyens de la vérité, on les prive de leur capacité à juger, à contester, à réfléchir.

Le coin béarnais avec Cultura de Noste

**Uei heurèr, doman Candelèr !  
Aujourd'hui février, demain Chandeleur !**

La Candelèra (Chandeleur) trouve son origine dans des traditions qui remontent à la préhistoire. Elle faisait partie des festivités marquant la fin de l'hiver dans de nombreuses civilisations antiques. Mais :

Sorelh a la Candelèra, / l'ors quaranta dias a la tutèra.

Soleil à la Chandeleur, / l'ours reste encore, quarante jours dans sa tanière

► Si les jours allongent plus vite, l'hiver n'est pas terminé.

L'ours est un personnage central dans la mythologie pyrénéenne. Il est à la fois admiré et redouté. Longtemps, les croyances ont fait de l'ours, l'ancêtre des hommes. Les légendes comme celle de Jean de l'Ours en sont un témoignage. On retrouve, particulièrement dans les Pyrénées, des fêtes où l'ours vient dans les villages essayer d'enlever une femme ou une jeune fille pour en faire sa maîtresse, mais les chasseurs ont finalement le dernier mot. C'est le cas notamment au Carnaval de Pau, qui aura lieu du 12 au 15 février, où, lors de la traditionnelle « Chasse à l'ours », les Rosetas (Rosettes), des jeunes hommes travestis, sont finalement protégés par des chasseurs (exclusivement des femmes).

La Chandeleur marque le début des festivités de Carnaval. C'est aussi l'occasion de faire et, bien sûr, de manger des crêpes (crespèras) qui, par leur forme, rappellent le soleil. Autrefois, on utilisait la farine faite avec le blé qui restait des dernières semaines, pour présager une récolte abondante. En période de Carnaval, il est de coutume de faire la fête (har la timpona), de manger et de boire, de chanter et danser, de se déguiser. Autrefois, il fallait en profiter jusqu'au Mardi gras, car le lendemain commençait le Carême. Ce qui amène un dernier proverbe :

En Carnaval, que vau miélher estar aso que pòrc.

À Carnaval, il vaut mieux être âne que porc.

► L'âne, on le garde pour travailler, et février marque la fin des pelèras (l'abattage des cochons pour la conserver familiale).



Retrouvez la liberté d'entendre  
avec GRANDAUDITION

Venez profiter d'un service de qualité,  
de réglages optimisés, d'embouts sur-mesure et  
toujours d'une équipe experte et bienveillante pour  
vous guider tout au long de votre appareillage !

À bientôt dans notre centre !

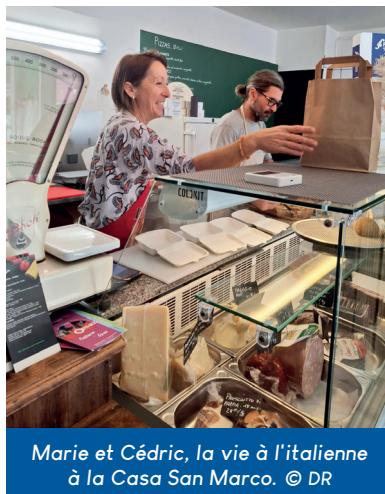
3, rue Billière  
64300 ORTHEZ  
05 59 69 01 67



## CASA SAN MARCO • Gastronomie italienne à Orthez

La gastronomie italienne est, comme chacun le sait, l'une des meilleures d'Europe (ne soyons pas chauvins). Et pour notre plus grand plaisir, un petit établissement, situé au 8 rue de la Moutète, nous permet de tester ses spécialités. Après la reprise de ce local en septembre 2024 et quelques mois de travaux de rénovation, ce commerce de bouche a ouvert ses portes le 17 juin 2025.

Cédric Franco, Héraultais de cœur, et plus précisément Lodévois (Lodève), et sa femme Marie Virginie, Bordelaise de souche, se sont installés définitivement dans notre cité après un achat immobilier « coup de cœur », rue Saint-Pierre. Après des études de droit, qui n'étaient pas son bon chemin, puis un BTS commerce plus en rapport avec ses envies et quelques années au sein d'un très célèbre magasin d'articles de sport à Béziers, la bougeotte emmène Cédric sur la côte landaise, à Capbreton. Les hasards de la vie et de ses recherches immobilières destinées à mettre en œuvre un projet personnel (la création d'une colocation pour seniors) le mènent finalement dans notre cité. Des débuts prometteurs l'encouragent, mais la survenue trop rapide de difficultés annullent son projet. Mais à toute chose malheur est bon. Cette situation le décide à profiter



Marie et Cédric, la vie à l'italienne à la Casa San Marco. © DR

personnellement, à 100 %, de son investissement immobilier, et il s'installe donc avec sa famille en Orthez. Sa passion pour la cuisine italienne, qu'il doit à quelques gènes transalpins, le persuade de s'installer à son compte. L'objectif: proposer à ses clients des produits et des spécialités culinaires d'Italie. Spécialités basées sur des recettes traditionnelles de sa grand-mère. Des plats incontournables et très connus (cinq pizzas différentes, les lasagnes bolognaises et deux recettes de risotto) sont toujours à la carte, mais Cédric nous propose aussi de découvrir des aubergines parmesan, des arancinis, grosses boulettes fourrées, et ses desserts maison, la panna cotta et le traditionnel tiramisu, « le vrai » comme il le précise. Son offre s'adapte également à la demande et aux produits de saison. Il réalise

toutes les recettes « comme à la maison », et propose midi et soir des plats du jour très variés, car sa palette de recettes est « presque » infinie. Gourmands et gourmets, n'hésitez pas à tenter quelques savoureuses expériences italiennes...

• Jeyto

**Casa San Marco : 8 rue de la Moutète ; 06 06 77 14 68**  
ouvert du mardi au samedi de 9 h à 13 h et de 16 h 45 à 19 h  
fermé les lundis et mercredis soirs, ainsi que le dimanche

## GASTON • De Bonnut et d'Orthez

Au 10 place d'Armes, le bar bien connu des Orthéziens, Le Corral, vient de changer de gérance, et par la même de nom. Vous pourrez à présent vous retrouver au Gaston. Créé en 2012 par Sébastien Bourdette, le bar emblématique Le Corral va poursuivre son activité grâce à Camille et David Pouquerou, Orthéziens, et se lancer dans une nouvelle carrière sous le patronyme de Gaston, prénom qui pourrait bien être en rapport avec notre très cher Gaston Fébus, mais qui est en fait celui d'une personnalité renommée de Bonnut, particulièrement appréciée, Gaston Lapeyre.

Camille, détentrice d'un master en environnement et gestion du littoral, et David, d'une licence de mathématiques appliquées aux sciences sociales, désireux de se retrouver dans une vie professionnelle plus en rapport avec leurs envies, se retrouvent ainsi au sein d'un autre restaurant, L'Endroit, dont David était devenu gérant avec un autre associé, Thomas Julien. David et Thomas ont repris L'Endroit en 2017, Camille s'est greffée à l'aventure en 2019 en tant que cheffe de cuisine. La cession du Corral fut pour eux une excellente opportunité de se



Gaston est un lieu de vie agréable où manger et boire un verre. © DR

développer, de se recentrer vers le centre-ville et de proposer une offre plus moderne, tout en participant à redynamiser le cœur de notre cité.

Après une période de chirurgie esthétique qui a rajeuni son intérieur et façade, Gaston change aussi un peu de philosophie commerciale. Ouvert chaque jour de 6 h 30 à 20 h, et 21 h en été, et disposant d'une terrasse extérieure ensoleillée, il propose à sa clientèle locale fidèle, actifs ne disposant que peu de temps le midi, et aux voyageurs en visite, en plus de son traditionnel bar, une restauration rapide classique basée sur des produits frais (viandes, fruits et légumes, charcuterie et fromages). Le bar s'est aussi rajeuni en proposant un service coffee shop comportant différents lattes, smoothies et crêpes à la demande. Gaston est un lieu

agréable de rencontre, très proche des parkings et des commerces du centre, que tout un chacun aimera fréquenter.

• Jeyto

**Gaston : 10 place d'Arrmes à Orthez ; 05 59 67 10 60**  
gaston.orthez@gmail.com

## Pour l'entretien de votre Jardin, respirez O2 est là !

 Besoin ponctuel et entretien régulier

 Valorisation des déchets verts

 50% de Crédit d'impôt

 Devis personnalisé gratuit

Votre agence d'Orthez  
07 64 46 20 48  
O2.fr



-50%  
de crédit  
d'impôt



## Quel est le lien entre notre Saint-Valentin, un prêtre décapité et des oiseaux amoureux ?

Chaque 14 février, la Saint-Valentin revient fidèlement au calendrier, un peu comme les impôts ou les rhumes d'hiver: impossible d'y échapper. Officiellement, c'est la fête de l'amour. Officieusement, c'est surtout la journée mondiale du cœur rouge, de la rose hors de prix et de la question fatidique: « Alors, on fait quelque chose ce soir ? »

À l'origine, la Saint-Valentin n'avait pourtant rien de très glamour. Elle tirerait son nom d'un certain Valentin, prêtre romain du III<sup>e</sup> siècle, qui mariait des couples en secret, en défiant l'empereur Claude II. Celui-ci avait en effet interdit le mariage afin de renforcer son armée.

Fidèle à l'amour et à sa foi, le prêtre poursuivit malgré tout ces unions clandestines. Découvert, il fut arrêté, emprisonné puis décapité, devenant ainsi un martyr. Une histoire qui montre déjà que l'amour peut être une affaire dangereuse.

L'Église, flairant le potentiel symbolique de la date, aurait ensuite récupéré cette célébration afin de faire oublier les Luperciales, fêtes païennes très populaires dans la Rome antique. Célébrées chaque 15 février, elles rendaient hommage à Faunus – dieu de la nature et de la fertilité, également appelé Lupercus – ainsi qu'à la louve ayant allaité Romulus et Rémus dans la grotte de la Lupercal. Ces festivités donnaient lieu à des rites parfois étranges, mêlant culte de la fertilité, nudité publique et joyeux chaos collectif. Autant dire que l'on est



passé d'une célébration païenne débridée à une version beaucoup plus policée... mais tout aussi obsessionnelle.

Au fil des siècles, la Saint-Valentin est devenue la grande messe de l'amour romantique, notamment à partir du Moyen Âge, lorsqu'on décréta que les oiseaux tombaient amoureux à la mi-février. Une observation scientifique évidemment irréfutable, qui justifie aujourd'hui cartes mièvres, poèmes douteux et messages copiés-collés envoyés à minuit pile.

Les conséquences modernes sont bien connues. Les couples sont sommés d'être heureux ce jour-là, sous peine de soupçon de désamour. Les célibataires, eux, découvrent soudain un entourage excessivement tactile et compatissant. Les restaurants proposent des menus « spéciaux » à des prix tout aussi spéciaux, tandis que les fleuristes réalisent en une journée le chiffre d'affaires d'un mois entier. L'amour, c'est beau... surtout quand il est rentable.

Et pourtant, malgré son côté commercial, un brin culpabilisant et légèrement absurde, la Saint-Valentin persiste. Parce qu'au fond, elle offre une excellente excuse pour dire « je t'aime », manger du chocolat sans justification valable ou simplement rire de tout cela. Après tout, si l'amour est parfois ridicule, autant l'assumer avec panache – et un solide sens de l'ironie.

• Jeantou

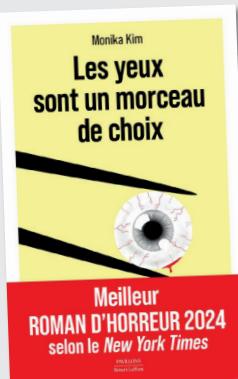
### LE CHOIX



espace  
culturel  
E.Leclerc

Halle Francis Planté à Orthez

### DES LIBRAIRES



« Les yeux sont un morceau de choix » de Monika Kim  
(Robert Laffont)

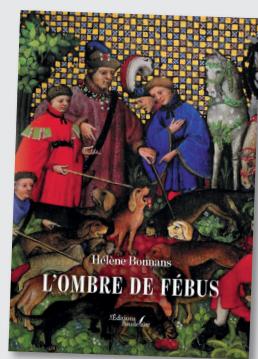
Lorsque le père de Ji-Won quitte le foyer familial, tout s'effondre pour la jeune étudiante. À la dérive, elle développe une étrange obsession pour les yeux de son beau-père. Obsession qui va devenir comme... alléchante. Lecture et plume addictives !

• Coralie

« L'ombre de Fébus »  
de Hélène Bonnans (Baudelaire)

Plongez au cœur de l'histoire d'un des plus grands personnages de notre beau Béarn. Avec Orthez comme centre névralgique de la vie de Fébus et les multiples péripéties jonchant son parcours, vous ne serez pas déçu du voyage ! Tòca-i si gausas !

• Maxime



**hébert**  
Menuiserie Agencement



33 rue Lapeyrère - Complexe Bois Béarnais - 64300 ORTHEZ  
facebook.com/menuiserie.hebert - menuiseriehebert@orange.fr

05 59 38 12 98

L'œil de...  
MARC LARGE

“

## La citation du mois

« Laissez de côté tous ceux qui sont contre et qui ne proposent rien. »

Tony Estanguet,  
ancien athlète français

”

## À VOIR, À FAIRE, À ÉCOUTER

**Mardi 3 février à Orthez:** Atelier parentalité: Parent(hèse) zen, au Centre socioculturel de 10h à 20h30. Animée par M. Cruzalèbes, éducatrice spécialisée. Gratuit.

**Du 4 au 28 février à Orthez:** « Mangas & Jeux vidéo », à la médiathèque, de 10h à 18h. Espaces puzzles et dessins. Tout public à partir de 8 ans. Gratuit. Entrée libre.

**Mercredi 4 février à Orthez:** Les mercredis de l'art au cinéma Le Pixel à 18h30. Conférence dédiée à l'œuvre de René Magritte « La Trahison des images » (1929) avec Sophie Limare par Les Amis de la Minoterie d'Orthez. Entrée: 8€, adhérents: 6€.

**Jeudi 5 février à Orthez:** « Ils ne méritent pas tes larmes », au théâtre Francis Planté, de 20h à 21h05. Conférence musicale de Thomas Snégaroff. Billetterie en ligne et à la mairie.

**Vendredi 6 février à Orthez:** « Let's Play », à la médiathèque, de 18h à 19h. Conférence contée avec Julian Delgrange. Tout public à partir de 10 ans. Gratuit. Réservation en ligne.

**Vendredi 6 février à Orthez:** « Story time: What if a knight was really gay and depressed », au Centre d'art image/imatge à 19h. Lecture performée d'Axel Alousque. Libre participation. [www-image-imatge.org](http://www-image-imatge.org).

**Mercredi 11 février à Orthez:** Conférence sur le baiser dans l'art, à la résidence Domitys, à 19h, suivie d'un apéro dinatoire ludique à 18h30. Entrée libre. Réservations au 05 59 09 22 00 et à [orthez@domitys.fr](mailto:orthez@domitys.fr).

**Mercredi 11 février à Orthez:** Tu fais Koa ? Atelier yoga-lecture, à la médiathèque, à 15h. Par Maïlys Daroque. Atelier duo 1 parent/1 enfant (de 3 à 6 ans). Gratuit sur réservation en ligne.

**Jeudi 12 février à Orthez:** Les jeux vidéo en réalité virtuelle, à la médiathèque, de 10h à 12h et de 14h30 à 17h30. Dès 13 ans. Créneau de 20 min de jeu. Gratuit sur réservation en ligne.

**Samedi 14 février à Orthez:** « Mangas & Jeux vidéo », à la médiathèque, de 10h à 18h. Journée spéciale. Tout public. Gratuit. Entrée libre.

**Samedi 14 et dimanche 15 février à Orthez:** « Ces Enfoirés d'Orthéziens », au théâtre Francis Planté. Samedi à 15h et 20h30 et dimanche à 15h. Concert solidaire TOP 50. Réservation page Facebook: ces enfoirés d'orthéziens.

**Vendredi 20 février à Orthez:** Tu fais Koa ? « 1001 feuilles », à la médiathèque, à 15h. Spectacle par la Compagnie Théia. Dès 3 ans. Durée: 30 min. Gratuit sur réservation [www.mairie-orthez.fr](http://www.mairie-orthez.fr).

**Du 25 février au 14 mars à Orthez:** Exposition « Le vieil homme et la mare », à la médiathèque, de 10h à 18h. Illustrations originales du livre de Max Ducos. Tout public. Gratuit. Entrée libre.

**Mercredi 25 février à Orthez:** Tu fais Koa ? « Les histoires du tapis rouge », à la médiathèque, à 10h30. De 0 à 3 ans. Comptines et histoires: 45 min. Gratuit. Entrée libre.

**Vendredi 27 février à Orthez:** « Entropie », au théâtre Francis Planté, de 20h30 à 22h. De Karim Duval. Un one-man-show à la fois très drôle et captivant avec justesse les dérives de l'air du temps. Billetterie en ligne et à la mairie.

**Samedi 28 février à Orthez:** Concert « Madrigal et Variations » en l'église Saint-Pierre à 19h30. Concert de musique baroque avec Troubl'Adour et le trio Giocoso. Par l'association Les Amis de l'église Saint-Pierre d'Orthez.

La Gazette d'Orthez  
e País d'Ortès

Soutenu par

PRÉFET  
DE LA RÉGION  
NOUVELLE-AQUITAINE  
Liberté  
Égalité  
Fraternité

Journal édité par La Gazette d'ORTHEZ

Association Loi du 1er juillet 1901 - JO du 21/05/2023  
N° W643013057

Bureau: Jean-Michel Bergès ; Jean-Marie Jégoux-Moringlane ;  
Jean-Jacques Valmalle.

SIRET: 98522758600015 - ISSN: 3001-0926  
64, chemin Lacazette 64300 ORTHEZ  
E-mail: [lagazettedorthez@gmail.com](mailto:lagazettedorthez@gmail.com)  
Tél.: 07 83 37 96 93

Imprimé à ICN ZI des Saligues 64300 ORTHEZ

Numéro 29 - FÉVRIER 2026

Tiré à 2 500 exemplaires

Parution le premier mardi du mois



RETROUVEZ-NOUS  
SUR FACEBOOK!



Sarl Assurances

**Hervé LAPLACE**

Agent Général MMA

M M A ENTREPRISE



Salies-de-Béarn  
11, rue St. Vincent  
64 270 Salies-de-Béarn  
05 59 65 66 70

Hagetmau  
2, rue Carnot  
40 700 Hagetmau  
05 58 79 86 86

ORTHEZ  
7, rue des Jacobins BP 416  
64 300 Orthez  
05 59 69 01 83

Peyrehorade  
270, place A. Briand  
40 300 Peyrehorade  
05 58 73 61 31

Montfort-en-Chalosse  
241, Place du Foirail  
40 380 Montfort-en-Chalosse  
05 58 98 99 90

Sarl Hervé Laplace Assurances - Orias : 07010.489 ([www.orias.fr](http://www.orias.fr))